



Visa vie privée et familiale

Par **Sachin**, le **05/01/2011** à **16:59**

Bonjour,
Je me présente, je suis Sachin, je suis Mauricien, je vis en France depuis 3 ans.
J'ai un Mastère et j'ai un CDI depuis Septembre 2008. J'ai une carte de séjour "salarié".
Mon soucis, c'est que je vais me marier avec une Indienne. Je ne suis pas encore marié, donc pas d'acte de mariage. Le mariage religieux va avoir lieu en Inde, et après je vais avoir l'acte de Mariage.
Je voulais savoir, comment faire pour ramener ma future épouse avec moi sans avoir à attendre le délai pour faire un regroupement familial, car ce que j'ai pu comprendre les démarches pour le regroupement familial, c'est au minimum 6 mois?
Est-ce que le visa Vie Privée et Familiale peut m'aider, et est-ce que ma future épouse, peut faire la demande en Inde même, et quelles sont les pièces à fournir pour l'avoir et les délais?
Je vous serai bien reconnaissant si vous pouvez m'aider si vous avez d'autres solutions à me proposer?
Merci D'avance,
Sachin

Par **maniongui**, le **05/01/2011** à **20:45**

Bonjour
L'idéal pour vous, c'est d'abord se marier, puis faire retranscrire le mariage en France ensuite faire un regroupement familial ou une demande de visa pour elle